



LISTES ELECTORALES – COMMISSION DE CONTROLE

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, une commission de contrôle chargée de la régularité de la liste électorale est instituée.

A Valentigney, la commission est composée de 5 conseillers municipaux par arrêté préfectoral. Celle-ci assure les missions suivantes :

- Examine la régularité des inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion,
- Statue sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs contre les décisions de refus d’inscription ou de radiation.

La réunion de la commission de contrôle se tiendra le

Vendredi 20 février 2026 à 14h00

Salle du Conseil Municipal en Mairie.